

M. Green: Le ministre ne s'est peut-être pas rendu compte que nous examinons en même temps les trois crédits 278, 279 et 280.

M. Blackmore: Et ces trois crédits sont-ils réservés?

L'hon. M. Martin: Non, le crédit sur la sécurité des vieillards, c'est-à-dire le n° 278, est réservé.

M. le président suppléant: Si le comité veut bien me permettre de placer un mot, je crois que je comprends la situation. La résolution n° 278 dont est maintenant saisi le comité et qui a donné lieu à la discussion sur ces autres crédits, doit être réservée. On doit passer maintenant à l'appel et à l'adoption des résolutions qui restent au titre de ce ministère, à l'exception de la défense passive.

Des voix: Entendu.

(Le crédit 278 est réservé.)

Les crédits 279 et 280 sont adoptés.

M. le président suppléant: Je me permets de signaler au comité que nous sommes toujours saisis des crédits 278 et 281 et que nous abordons maintenant le crédit 54 de la Société Radio-Canada.

MINISTÈRE DU REVENU NATIONAL

Société Radio-Canada—

54. Pour pourvoir aux besoins du Service de la radiodiffusion sonore (à concurrence du montant jusqu'ici autorisé par c. 32, S.R.), \$6,250,000.

L'hon. M. McCann: Monsieur le président, j'ai déposé ici le rapport de la Société Radio-Canada sur l'année terminée avec le 31 mars 1956. J'ai pensé que, pour l'examen de ces crédits, il serait bon que les députés aient ce rapport à leur disposition, afin qu'ils puissent faire la revue des affaires de la Société jusqu'à cette date. Nous savons tous qu'il existe actuellement et depuis quelque temps une commission appelée la Commission Fowler. Ses attributions consistent à examiner l'activité de la Société Radio-Canada, tant dans le domaine de la radiodiffusion sonore que dans celui de la télévision. Dans ces circonstances, et vu que la Commission n'a pas tenu toutes ses réunions ni préparé tout son rapport qui, cependant, doit être fait avant la prochaine session du Parlement, j'ai pensé que, peut-être, il ne serait que juste de ne pas parler des nombreux mémoires et observations qui ont été présentés à la Commission jusqu'à maintenant.

J'entends, pour ouvrir le débat, revenir brièvement sur le rapport annuel de l'année terminée en mars 1956 de façon qu'on puisse trouver au harsard le compte rendu de l'activité de la Société. Dans son rapport annuel, Radio-Canada signale que l'extension continue des services de télévision par rapport au

territoire et la mise au point du service national des émissions lui ont imposé un fardeau de plus en plus lourd. Il est noté dans le rapport que pour l'année terminée le 31 mars dernier, plus de six millions de maisons auraient reçu un poste récepteur de télévision et que celle-ci se trouve actuellement à la portée des huit dixièmes de la population. A cette date le service de langue anglaise, assuré par six postes de la Société et 22 postes privés était à la disposition de neuf millions d'anglophones. Le service français, comportant deux postes de la Société et trois postes privés, desservait quatre millions de francophones.

L'extension considérable constatée au cours de l'année, tant du point de vue des émissions que de celui du nombre d'auditeurs atteints a entraîné une montée beaucoup plus rapide de l'activité et des frais vers la fin de cette période qu'au début. Le rapport signale que sept nouveaux postes sont entrés en service en 1955-1956, à Saint-Jean (T.-N.), Jonquière (Qué.), Ottawa, Wingham, Barrie et North-Bay (Ont.) et Lethbridge (Alb.). Le nombre des postes de télévision affiliés aux réseaux de Radio-Canada était donc porté à 33 dont 8 postes de Radio-Canada et 25 postes privés. En même temps, pour la première année entière, on a assuré le service aux 17 postes établis en 1954-1955.

Le service national de Radio-Canada, qui comprend environ 40 ou 45 heures d'émissions anglaises et de 35 à 40 heures d'émissions françaises, par semaine, a été établi pour distribution aux régions desservies par les postes de Radio-Canada ainsi qu'à d'autres endroits, grâce à la collaboration des postes privés affiliés. En mars 1956, plus de 55 p. 100 des émissions anglaises et plus de 85 p. 100 des émissions françaises étaient produites au Canada. Le rapport indique également que le réseau de radiodiffusion a maintenu son activité au même niveau sur les trois réseaux radiophoniques, le réseau transcanadien, le réseau français et le réseau national, dont les émissions représentent au total 22,356 heures. On a pu se faire une idée des succès obtenus quand, à l'exposition annuelle de la radio et de la télévision à Columbus, Ohio, le réseau de Radio-Canada a de nouveau remporté et partagé plus de prix que n'importe quel autre réseau.

Dans le domaine de la télévision, les 25 postes affiliés, appartenant à des particuliers, qui étaient en activité à la fin de l'année financière s'alimentaient dans une large mesure au service national de télévision. Radio-Canada a mis chaque semaine environ 100,000 pieds d'émissions filmées à la disposition de chacun des postes de langue anglaise et 85,000 pieds à la disposition du poste de langue française. Selon l'estimation que renferme ce rapport, il en coûte environ \$100,000